



ADMINISTRATION MUNICIPALE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2021

**DELIBERATION N° 038 - 05- 2021 - Direction Générale des Services Direction des Ressources Humaines****RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU CHSCT***(La Commission Finances, Développement Economique a émis un avis favorable à la majorité (- 1 abstention))***Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le **7 JUIN 2021**

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 12 Mai 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de **39**,

Présents ..... 35

Représentés ..... 02

Excusés ..... 1

Absents ..... 1

Total des votes .... 37

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vendredi 21 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase Nelson Mandela, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

**ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :**

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Alicia HAYANO – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY – Patrice ELLAMA – Anrifadjati TOILIBOU – Vincent TERGEMINA – Marie Sabine SAUTRON – Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU – Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Jack TAVEL – Fabienne BORNEO – Patrick DALLEAU – Philippe LE CONSTANT – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

**ONT DONNE PROCURATION :** Jean François CATAN à Odile DAMOUR – Eric CARITCHY à Monique MARIMOUTOU TACOUN -

**ABSENT EXCUSE :** Fara ARMOUGOM

**ABSENTS :** Hans DIJOUX–

**Secrétaire de séance**

Angélique PEDRE



Le Président infirme l'Assemblée qu'afin d'améliorer le dispositif relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, le décret n°85-603 du 10 juin 1985 prévoit la mise en place de Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dès qu'une collectivité ou un établissement public franchit le seuil de 50 agents.

La Mairie de Saint-Benoît dispose donc d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail composé de deux collèges comptant chacun huit membres titulaires et huit membres suppléants :

- Le collège des représentants du personnel
- Le collège des représentants de la collectivité.

Conformément à l'article 54 du décret susvisé, l'avis du comité est émis à la majorité des représentants du personnel présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, l'avis du comité est réputé avoir été donné.

Le recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité doit être décidé par l'organe délibérant.

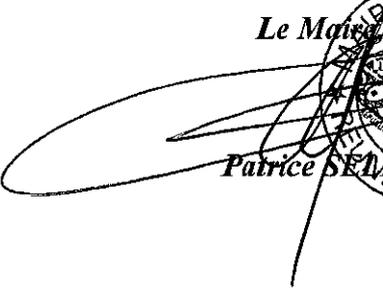
Dans ce cas, l'avis du comité est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis du collège des représentants de la collectivité et, d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel. Chaque collège émet son avis à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix au sein d'un collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné.

Il est donc proposé de permettre le recueil de l'avis des membres du collège des représentants de la collectivité lors des séances du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Le Maire*  
  
*Patrice SEMON*



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20210521-DEL038052021-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2021  
Date de réception préfecture : 07/06/2021

